

**DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
DES PROJETS TERRESTRES**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le projet d'implantation de mesures prioritaires pour le
transport collectif sur le boulevard Guillaume-Couture
sur le territoire de la ville de Lévis
par la Ville de Lévis**

Dossier 3211-05-470

Le 9 novembre 2020

**Ministère
de l'Environnement
et de la Lutte contre
les changements
climatiques**

Québec 

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet d'implantation de mesures prioritaires pour le transport collectif sur le boulevard Guillaume-Couture sur le territoire de la ville de Lévis par la Ville de Lévis est recevable soit, qu'elle traite de manière satisfaisante des sujets qu'elle doit aborder selon la directive ministérielle. Aucune observation ou enjeu n'a été soulevé lors de la consultation publique prévue à l'article 31.3.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2).

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) sur la recevabilité de cette étude d'impact sur l'environnement.

L'avis présente d'abord un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour et une description sommaire du projet. Il énumère par la suite les documents sur lesquels se base l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact, indique le résultat de cette évaluation ainsi que la recommandation au ministre concernant la période d'information publique.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

| Date année-mois-jour | Événement |
|--------------------------------|--|
| 2019-01-31 | Réception de l'avis de projet |
| 2019-02-14 | Délivrance de la directive ministérielle |
| Du 2019-02-28 au 2019-03-29 | Consultation publique sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder |
| 2019-04-12 | Transmission des observations sur les enjeux soulevés lors de la consultation publique |
| 2020-06-22 | Réception de l'étude d'impact |
| 2020-06-25 | Dépôt de l'étude d'impact au registre |
| 2020-08-11 | Transmission à l'initiateur de projet du premier document de questions et commentaires issu de la consultation des ministères concernés |
| 2020-09-18 | Réception des réponses fournies par l'initiateur de projet |
| 2020-10-30 | Transmission à l'initiateur de projet du deuxième document de questions et commentaires issu de la consultation des ministères concernés |
| 2020-11-09 | Réception d'un engagement de l'initiateur de projet à fournir les réponses pour la période d'information publique |

2. DESCRIPTION DU PROJET

La Ville de Lévis, mandatée par la Société de transport de Lévis, entend mettre en place des mesures prioritaires pour le transport en commun sur le boulevard Guillaume-Couture qui traverse dans l'axe est-ouest les arrondissements Chutes-de-la-Chaudière-Est et Desjardins. Les mesures prioritaires doivent viser une amélioration notable de la performance du réseau de transport en commun. Les principales mesures consistent notamment à aménager des voies réservées sur le boulevard Guillaume-Couture dans les pôles structurants les plus congestionnés identifiés au schéma d'aménagement. Un élargissement de la chaussée sera nécessaire pour l'aménagement de ces voies réservées en sus des voies existantes.

Le projet consiste donc à élargir le boulevard Guillaume-Couture et à aménager de nouvelles voies latérales réservées au transport en commun, dans chaque direction, à l'intérieur des deux tronçons les plus achalandés du boulevard Guillaume-Couture, soit :

- Tronçon 1 – dans le pôle Chaudière : entre le chemin du Sault et la rue de Mercure (1,3 km);
- Tronçon 2 – dans le pôle Desjardins : entre la route du Président-Kennedy et la rue Saint-Omer (1,7 km).

Les tronçons du boulevard qui seront élargis et réaménagés pour accueillir des voies réservées comptent déjà par endroit cinq voies de circulation et, pour le reste, un minimum de quatre voies de circulation. Lorsque le réaménagement sera terminé, le boulevard comptera six voies de circulation, soit deux pour la circulation routière et une voie réservée au transport en commun pour chaque direction (est et ouest).

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres en collaboration avec les unités administratives concernées du MELCC ainsi que les ministères suivants :

- la Direction adjointe des affaires autochtones et des impacts sociaux;
- la Direction adjointe des politiques de la qualité de l'atmosphère;
- la Direction de l'expertise climatique;
- la Direction de la protection des espèces et des milieux naturels;
- la Direction des politiques climatiques – adaptation aux changements climatiques;
- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de Chaudière-Appalaches;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- le ministère des Transports;
- le ministre du Tourisme.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- VILLE DE LÉVIS. *Étude d'impact sur l'environnement des mesures prioritaires pour le transport collectif sur le boulevard Guillaume-Couture – Volume 1 rapport principal et annexes 1 à 5.4*, par SNC-Lavalin, juin 2020, 1287 pages et 16 annexes;
- VILLE DE LÉVIS. *Étude d'impact sur l'environnement des mesures prioritaires pour le transport collectif sur le boulevard Guillaume-Couture – Volume 2 annexes 5.5 à 8.1*, par SNC-Lavalin, juin 2020, 771 pages et 18 annexes;
- VILLE DE LÉVIS. *Étude d'impact sur l'environnement des mesures prioritaires pour le transport collectif sur le boulevard Guillaume-Couture – Document de réponse aux questions et commentaires du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) du 11 août 2020*, par SNC-Lavalin, septembre 2020, 274 pages et 8 annexes;
- Lettre de M^{me} Marie-Lise Côté, du Bureau de la mobilité durable de la Ville de Lévis, à M^{me} Marie-Eve Fortin, du ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques, datée du 9 novembre 2020, concernant l'engagement à répondre au deuxième document de questions et commentaires du 30 octobre 2020, 1 page.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères démontre que l'étude d'impact, incluant le document complémentaire, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 13 février 2019. De plus, l'initiateur s'est engagé à déposer un résumé de l'étude d'impact avant le début de la période d'information publique.

Toutefois, des informations complémentaires concernant certains éléments devront être fournies à brève échéance par l'initiateur, tel que le confirme l'engagement pris par celui-ci dans la lettre transmise le 9 novembre 2020.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons que soit entreprise l'étape d'information publique prévue à l'article 31.3.5 de la Loi.

Original signé

Julie Leclerc, biol., M. ATDR
Chargée de projet

Karine Lessard, M. Env.
Chargée de projet